



Paris, le 27 juin 2012

Nos références : 32/2012/BJ/BL

Madame la ministre,

Le Gouvernement vient d'annoncer pour le 1^{er} juillet prochain, une revalorisation du Smic à hauteur de 2 %.

La CFDT Fonction publique revendique que la grille de rémunération des agents de la Fonction publique tienne compte de cette revalorisation à cette même date du 1^{er} juillet 2012.

Pour la CFDT Fonction publique, la seule mesure envisageable est une revalorisation sous forme d'ajout de points d'indice du bas de la grille. Cette mesure devrait être accompagnée de dispositions de même nature qui permettent d'éviter, d'une part, un tassement important de la grille de la catégorie C, et d'autre part, un tassement des écarts entre les différents niveaux de recrutements à l'œuvre dans la Fonction publique.

Dans l'espoir que vous puissiez donner une suite favorable à notre demande, soyez assurée, Madame la Ministre, de notre profond respect.

Brigitte Jumel

Secrétaire générale

Madame la Ministre
Ministère de la Réforme de l'État,
de la Décentralisation
et de la Fonction publique
Secrétariat particulier
101, rue de Grenelle
BP 10445
75327 PARIS CEDEX 07

Confédération Française Démocratique du Travail

Union des Fédérations **CFDT** des Fonctions publiques et Assimilés – 47/49, avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19
Tél. 01 56 41 54 40 – Fax 01 56 41 54 44 – Email uffa@uffa.cfdt.fr